

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 13 JUILLET 2026, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT : M. Jean-Sébastien Nadeau.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la mairesse Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

2026-156

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par madame la mairesse
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15-06-2026, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
7. Correspondance
8. Approbation des comptes et des variations budgétaires du mois de juin 2026
9. Sollicitations, invitations, adhésions
10. Autorisation de factures de 25 000 \$ et plus
11. Réalisation complète de l'objet à coût moindre du règlement numéro 519-2017, modifié une première fois par le règlement numéro 527-2017 et modifié une seconde fois par le règlement numéro 529-2017
12. Utilisation des soldes disponibles sur les règlements d'emprunt fermés numéros 471-2014 et 519-2017
13. Attribution du contrat de construction de la scène du parc du Centenaire
14. Attribution des renouvellements des contrats de déneigements ECH-02 et ECH-03
15. Autorisation de dépôt au Programme Nouveaux horizons pour les Aînés
16. Adoption des états financiers 2025 de l'Office municipal d'habitation (OMH) et acceptation de la quote-part
17. Autorisation de signatures - Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ)
18. Autorisation de signature - Entente de commandite de la scène du parc du Centenaire
19. Autorisation de signatures - Protocoles d'entente Troupe de théâtre les Zanimés et Club de Patinage artistique Aéroglisse
20. Support aux fonds municipaux (Mixco Construction et Service AMS)
21. Adoption du règlement #633-2026 Sur la gestion contractuelle (abroge et remplace 559-2020)
22. Adoption du règlement #634-2026 Concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire (abroge et remplace 606-2024)
23. Avis de motion et adoption du projet de règlement #635-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service de l'Administration
24. Avis de motion et adoption du projet de règlement #636-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service des Loisirs et de la Culture
25. Avis de motion et adoption du projet de règlement #637-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service des Travaux publics
26. Avis de motion et adoption du projet de règlement #638-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service du Site touristique chute à l'Ours
27. Embauches au Site touristique chute à l'Ours
28. Rapport des élus
29. Varia
- 29.1. Dérogation mineure au lot #4 244 363, rang 4 (Ranch Boulianne)
30. Questions du public

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

- 31. Prochaine assemblée publique le 17 août 2026
- 32. Levée de l'assemblée

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2026-157

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15-06-2026, AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 15 juin 2026, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 juin 2026, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE :

Aucune correspondance.

2026-158

APPROBATION DES COMPTES ET DES
VARIATIONS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE JUIN
2026 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes et variations budgétaires du mois de juin 2026 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes et les variations budgétaires du mois de juin 2026 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin 2026, pour un montant de 821 057.03 \$ et des variations budgétaires le tout tel qu'il

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 06-2026

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Aucune demande reçue.

2026-159 **AUTORISATION DE FACTURES DE 25 000 \$ ET PLUS :**

CONSIDÉRANT l'article 477.I de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2026-06-18	G. Lévesque Terrassement Inc.	Rechargement concassé 0-3/4 Rangs 5, 8 et 10	33 085.03 \$

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2026-160 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 519-2017, MODIFIÉ UNE PREMIÈRE FOIS PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 527-2017 ET MODIFIÉ UNE SECONDE FOIS PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 529-2017 :**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 519-2017 " décrétant une dépense de 1 827 768,76 \$ et un emprunt de 1 827 768,76 \$ pour l'exécution de travaux de rénovation du centre sportif de Normandin ", modifié une première fois par le règlement numéro 527-2017 " modifiant le règlement 519-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 150 000 \$ " et modifié une seconde fois par le règlement numéro 529-2017 " modifiant le règlement 519-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$ ";

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux s'élève à 2 176 237 \$;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de cette somme a été effectué, par emprunt permanent d'un montant de 1 945 200 \$, et par une contribution du programme TECQ 2014-2018 au montant de 231 037 \$ obtenue pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée et affectée à la réduction de l'emprunt décrété, tel que prévu à l'article 6 du règlement initial numéro 519-2017;

CONSIDÉRANT QU'IL existe un solde de 232 568 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de modifier le règlement numéro 519-2017, modifié une première fois par le règlement numéro 527-2017 et modifié une seconde fois par le règlement numéro 529-2017, pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 519-2017, modifié une première fois par le règlement numéro 527-2017 et modifié une seconde fois par le règlement numéro 529-2017, soit réduit de 2 177 768,76 \$ à 2 176 237 \$;

QUE le montant de l'emprunt du règlement numéro 519-2017, modifié une première fois par le règlement numéro 527-2017 et modifié une seconde fois par le règlement numéro 529-2017, soit réduit de 2 177 768,76 \$ à 1 945 200 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-161

UTILISATION DES SOLDES DISPONIBLES SUR
LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
NUMÉROS 471-2014 ET 519-2017 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un solde disponible de 26 206 \$ sur le règlement d'emprunt fermé numéro 471-2014 pour l'exécution des travaux de modernisation et de réhabilitation du réseau d'eaux usées au Site touristique chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un solde disponible de 5 611,60 \$ sur le règlement d'emprunt fermé numéro 519-2017 pour l'exécution de travaux de rénovation du Centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de paiement du règlement d'emprunt numéro 471-2014 prévoit un versement en capital de 32 100 \$ en septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de paiement du règlement d'emprunt numéro 519-2017 prévoit un versement en capital de 120 800 \$ en septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soit utilisé la totalité, soit 26 206 \$, du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 471-2014 afin de financer en partie les frais en capital de l'exercice financier 2026 applicables sur ce même règlement;

QUE soit utilisé la totalité, soit 5 611,60 \$, du solde disponible du règlement d'emprunt fermé numéro 519-2017 afin de financer en partie les frais en capital de l'exercice financier 2026 applicables sur ce même règlement;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-162

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE
CONSTRUCTION DE LA SCÈNE DU PARC DU
CENTENAIRE :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SOUSSIONNAIRE INVITÉ	DATE DE DÉPÔT	PRIX*	NOTES
Construction Martin Rousseau (CMR)	17 avril 2026	885 099.72 \$	Conforme
Bon Air	17 avril 2026	897 076.59 \$	Conforme
Interprojet	17 avril 2026	1 122 578.31 \$	Conforme

*Les taxes sont incluses

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accorde le contrat de construction de la scène du parc du Centenaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit "CMR construction" au prix de 885 099.72 \$, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 17 avril 2026.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-163

ATTRIBUTION DES RENOUELEMENTS DES
CONTRATS DE DÉNEIGEMENTS ECH-02 ET
ECH-03 :

CONSIDÉRANT QUE les contrats de déneigement ECH-02 et ECH-03 prévoient une quatrième année optionnelle de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs ont confirmé leur intention de poursuivre l'exécution des contrats pour la saison 2026-2027 selon les mêmes termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE les montants de la quatrième année optionnelle sont fixés à 75 000,00 \$ (ECH-02) et 195 000,00 \$ (ECH-03), avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des deux contrats pour 2026-2027 est de 270 000,00 \$, soit une diminution de 10 000,00 \$ (3,57 %) comparativement au coût de 280 000,00 \$ de la saison 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise d'octroyer le renouvellement de la quatrième année optionnelle des contrats de déneigement ECH-02 et ECH-03 pour la saison hivernale 2026-2027, selon les montants suivants, avant les taxes applicables :

- Contrat ECH-02 : 75 000,00 \$;
- Contrat ECH-03 : 195 000,00 \$;

pour une dépense totale de 270 000,00 \$, plus les taxes applicables, conformément aux dispositions des contrats en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-164

AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROGRAMME
NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre, par le programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), un programme fédéral de subvention et de contribution;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE ce programme offre un soutien financier pour la réalisation de projets ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité pour un maximum de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin désire déposer une demande à ce programme pour remplacer l'unité de climatisation du Centre communautaire en collaboration avec la corporation de gestion du Centre communautaire ainsi que le Club des retraités de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) et s'engage à assumer notre part des dépenses admissibles inhérentes aux projets soumis conditionnellement à l'acceptation de l'aide financière;

QUE soit autorisé M. Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture, à signer tous documents inhérents à ces demandes d'aide financière.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-165

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2025 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) ET
ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE la Ville de Normandin approuve les états financiers 2025 de l'Office municipal d'habitation, montrant des revenus de 223 129 \$ et des dépenses à 440 476 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 217 347 \$;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 21 735 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-166

AUTORISATION DE SIGNATURES -
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER
QUÉBEC (PSLQ) ET PROGRAMME DE
RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER
MODIQUE (PRHLM) :

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a pour mandat de rendre accessibles des logements à loyer modique et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, des programmes permettant d'atteindre cet objectif, dont le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ);

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer Québec permet à la Société et à la Ville de verser une subvention afin de réduire l'écart entre le loyer reconnu d'un logement et la part assumée par le ménage occupant, tout en confiant son administration à des organismes gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des logements subventionnés est encadrée par les lois et règlements applicables, et requiert la conclusion d'une entente entre la Société, la Ville et chaque organisme gestionnaire afin de définir les responsabilités et obligations de chacune des parties;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

CONSIDÉRANT QUE le Programme de Renovations des Habitations à Loyer Modique (PRHLM) nécessite une approbation spécifique pour obtenir le budget destiné à l'entretien des immeubles concernés;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise la mairesse, Mme Jacinthe Doucet, ainsi que le directeur général et greffier, M. Jean-Sébastien Nadeau, à signer tout document et à agir pour le compte et au nom de la Ville de Normandin dans le cadre de l'entente à intervenir entre la SHQ, la Ville de Normandin et l'OMH de Maria-Chapdelaine;

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise également l'OMH de Maria-Chapdelaine à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du Supplément au loyer (PSLQ) et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-167

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE
COMMANDITE DE LA SCÈNE DU PARC DU
CENTENAIRE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin va procéder dans les prochaines semaines à la construction d'une scène permanente dans le parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a approché ses plus grandes entreprises locales afin de leur offrir un plan de commandite en lien avec ce projet et qu'un protocole d'entente doit être signé par les parties prenantes;

CONSIDÉRANT QUE JAMEC désire contribuer à ce projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin autorise la mairesse à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente de commandite entre la Ville de Normandin et JAMEC ainsi que tous documents inhérents à cette entente.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-168

AUTORISATION DE SIGNATURES -
PROTOCOLES D'ENTENTE TROUPE DE
THÉÂTRE LES ZANIMÉS ET CLUB DE PATINAGE
ARTISTIQUE AÉROGLISSE :

CONSIDÉRANT la Politique des organismes adoptée par la Ville et dont la volonté est de mettre en place les meilleures pratiques et procédures afin d'encadrer les conditions du soutien fournies par LA VILLE aux différents organismes étant situés à Normandin autant qu'à l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un Protocole d'entente doit être élaboré selon les termes de la Politique aux organismes bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE les organismes "Troupe de théâtre les Zanimés" ainsi que le "Club de patinage artistique Aéroglisse" désirent être un de ces organismes bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise Mme Jacinthe Doucet, Mairesse et M. Éric Bhérer, Directeur des loisirs et de la culture à signer les protocoles d’entente avec la Troupe de théâtre les Zanimés et le Club de patinage artistique Aéroglisse ainsi que tous autres documents inhérents à ces ententes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-169

SUPPORT AUX FONDS MUNICIPAUX (MIXCO
CONSTRUCTION ET SERVICE AMS) :

CONSIDÉRANT QU'en vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la Loi sur les compétences municipales (plus particulièrement par les articles 90, 92 et suivants), le conseil peut accorder une aide financière à toute personne, entreprise, organisme ou société déposant un projet situé sur le territoire de la ville de Normandin;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Mixco Construction et Service AMS ont présenté une demande d'aide financière en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE ces entreprises ont fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du comité technique d'évaluation du dossier, soit la Corporation de Développement économique (CDE) du secteur GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la CDE GEANT est d'apporter une aide financière pour une somme totalisant 15 412 \$ pour Mixco Construction et de 25 500 \$ pour Service AMS;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Normandin a un budget de 30 000 \$ pour ces demandes et souhaite prendre, en totalité, sa participation à même le budget courant;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Cloutier,

QUE la Ville de Normandin est en accord avec les montants et modalités d'aide financière suivantes:

	Ville de Normandin (Non-remboursable)	CDE GEANT (Remboursable)
Mixco Construction	7 706 \$	7 706 \$
Service AMS	12 750 \$	12 750 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-170

ADOPTION DU RÈGLEMENT #633-2026 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE (ABROGE ET
REMPLACE 559-2020) :

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM) oblige une refonte complète du règlement sur la Gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 633-2026 sur la gestion contractuelle;

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement #559-2020 Concernant la gestion contractuelle;

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2026-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT #634-2026
CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIR
D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES
CONTRATS ET SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI
BUDGÉTAIRE (ABROGE ET REMPLACE 606-
2024) :

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM) oblige une révision du règlement Concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 15 juin 2026, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Steeve Laliberté,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 634-2026 Concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire;

QUE ce règlement abroge et remplace le règlement #606-2024 Concernant la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaire;

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2026-172

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT #635-2026 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION
DE DÉPENSES NON BUDGÉTÉES AU SERVICE
DE L'ADMINISTRATION :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 635-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service de l'Administration.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2026-173

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT #636-2026 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION
DE DÉPENSES NON BUDGÉTÉES AU SERVICE
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 636-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service des Loisirs et de la Culture.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2026-174

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT #637-2026 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION
DE DÉPENSES NON BUDGÉTÉES AU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 637-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service des Travaux publics.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2026-175

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT #638-2026 CRÉANT UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION
DE DÉPENSES NON BUDGÉTÉES AU SERVICE
DU SITE TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

Madame la conseillère Christine Thibeault donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une assemblée subséquente, un règlement numéro 638-2026 Créant une réserve financière pour la réalisation de dépenses non budgétées au service du Site touristique chute à l'Ours.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

2026-176

EMBAUCHES AU SITE TOURISTIQUE CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT que des postes ont été ouverts pour des emplois saisonniers réguliers, occasionnels et étudiants à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé sur ces offres d'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes à titre de personnel saisonnier régulier, occasionnel et étudiant à la Ville de Normandin, aux dates de début d'emplois mentionné ci-bas et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur:

NOM	POSTE	DÉBUT
Johanne Bernier	Préposée aux restaurants	2026-06-20
Line Lavoie	Préposée aux restaurants occasionnelle	2026-06-20
Ève Nadeau	Préposée aux restaurants étudiante	2026-07-08

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

VARIA :

2026-177

DÉROGATION MINEURE AU LOT #4 244 363, RANG 4 (RANCH BOULIANNE) :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin a reçu une demande de dérogation mineure, pour la propriété sise au lot #4 244 363, rang 4 (ranch Boulianne), en regard avec une diminution de la distance séparatrice minimale en lien avec l'agumentation du nombre d'unité animales d'une exploitation agricole existante;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande rendrait conforme les distances de 28 mètres, 40 mètres et 102 mètres alors que la distance séparatrice minimale est de 104.4 mètres prescrite au chapitre 20 du règlement de zonage numéro 424-2011 relatif aux distances séparatrices associées à la gestion des odeurs en milieu agricole.

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été produit le 25 juin dernier, avisant la population que le conseil municipal statuerait sur ladite demande à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de l'urbanisme recommande au conseil de la Ville de Normandin d'acquiescer à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'est venue se faire entendre par le conseil relativement à cette demande à la présente séance et qu'autoriser la demande ne porte préjudice à aucune autre personne;

EN CONSÉQUENCE:

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE la dérogation mineure demandée pour l'immeuble sis lot #4 244 363, rang 4 (ranch Boulianne) soit, et est acceptée par le conseil municipal de Normandin et que soit autorisé, par le fait même, les distances de 28 mètres, 40 mètres et 102 mètres alors que la distance séparatrice minimale est de 104.4 mètres prescrite au chapitre 20 du règlement de zonage numéro 424-2011 relatif aux distances séparatrices associées à la gestion des odeurs en milieu agricole.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 17
AOÛT 2026 :

2026-178

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 37.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacinthe Doucet, mairesse

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier